

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ DES SERVICES
D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS**

N° 2024DP072

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, concernant les services d'assurances pour la communauté de communes Flandre Lys, alloti comme suit :

- Lot 1 : assurance de dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance de la navigation.

Considérant que les marchés sont conclus à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une période 48 mois.

Conformément aux procès-verbaux d'attribution de la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Flandre Lys en date du 30 septembre 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

De signer les marchés selon les modalités suivantes :

- Lot 1 – assurance de dommages aux biens et risques annexes : avec la société SMACL (141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT), pour un montant annuel de 17 158.10 € HT soit 18 638.20 € TTC
- Lot 2 – assurance des responsabilités et des risques annexes : avec la société Paris Nord Assurances Services (159 rue du Faubourg poissonnière – 75009 PARIS), pour un montant annuel de 5 942.84 € HT, soit 6 617.70 € TTC (solution de base pour un montant de 2 880.4 € HT, soit 3 199.57 € TTC et prestation supplémentaire relatives aux risques environnementaux pour un montant de 3 062.50 € H, soit 3 418.13 € TTC)
- Lot 4 – assurance de la protection juridique de la collectivité : avec la société RELYENS MUTUAL INSURANCE (18 rue Edouard Rochet – 69008 LYON 8^{ème}) pour un montant annuel de 1 421.15 € HT soit 1 611.58 € TTC
- Lot 5 – assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : avec la société SMACL (141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT) pour un montant annuel de 640 € HT, soit 720.55 € TTC
- Lot 6 – assurance de la navigation : avec ACL COURTAGE, pour un montant de 1929.00 € HT, soit 1953.50 € TTC

De déclarer le lot 3 - assurance des véhicules à moteur et risques annexes
d'offres et de recourir à un marché public sans publicité ni mise en concurrence
fondement de l'article R2122-2 du code de la commande publique.

Article 2. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3. -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jacques HURLUS

